

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 31 AOUT 2021**

Délibération n°

2021075

Date de convocation : 27/08/2021

Date d'affichage : 02/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 01/09/2021

Reçu en préfecture le 01/09/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210831-2021075-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 août à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 27 août 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU, Mikel AMILIBIA.

Mmes Emmanuelle DALLEY, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Guénaël LE CAM, Sylvie ITHOURRIA, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Marie ROSPIDE (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Laure TREMOUILLE.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°8 : Acquisition par anticipation de la Maison MENTA (parcelles AB 0005 et AB 0006) appartenant à l'EPFL Pays Basque

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire explique que la commune de Bassussarry est partenaire de l'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L) du Pays Basque dans le cadre de la valorisation de la maison Menta.

L'EPFL est actuellement le propriétaire de la parcelle AB 0006 (1097 m²) où est située la maison Menta et de la parcelle voisine AB 0005 (648 m²). Il en assure le portage foncier sur la base des termes d'une convention d'action foncière que la commune de Bassussarry et l'EPFL Pays Basque ont signé le 21 juin 2019.

Après avoir lancé un appel aux candidatures, la commune de Bassussarry a retenu Habitat Sud Atlantic comme opérateur pour conduire le projet de valorisation de ce potentiel foncier et immobilier. Celui-ci prévoit la construction de logements sociaux et le développement de services et d'un commerce.

Afin de rentrer dans une phase opérationnelle, et en vertu des termes de la convention d'action foncière, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune se

porte acquéreur par anticipation de l'ensemble des biens immobiliers et du foncier ciblés dans ladite convention.

Ladite vente aura lieu moyennant le prix de 640 000€ (six cent quarante mille euros).

Egalement, la mairie remboursera les frais d'acquisition qu'a eu à supporter l'EPFL Pays Basque lors de l'achat du bien, détaillés comme suit :

- Diagnostics techniques : 728€
- Frais de notaire : 7 436.95€

Ces frais seront remboursés à l'EPFL, hors comptabilité du notaire, sur présentation d'une facture, indépendamment de l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé,

APRES en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition par anticipation de la maison MENTA, d'un montant de 640 000€, située sur les parcelles AB 0006 et AB 0005 auprès de l'EPFL Pays Basque afin de concrétiser le projet de valorisation de cette bâtisse ;
- **AUTORISE** le remboursement des frais supportés par l'EPFL Pays Basque lors de l'acquisition, d'un montant total de 8 164.95€, comme détaillés ci-dessus, indépendamment des frais de notaire liés à la signature de l'acte authentique de rétrocession ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier au nom et pour le compte de la commune.

Fait à Bassussarry le 31 août 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

